



MAIRIE DE LA NEUVILLE EN HEZ

1 Rue du 8 Mai 1945
60510 LA NEUVILLE EN HEZ
Tél. 03 44 78 95 43
Fax. 03 44 78 01 20
mairie.laneuvilleenhez@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS

Le 22 octobre 2018, le Conseil Municipal dûment convoqué le 18 octobre 2018, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

PRESENTS: Messieurs et Mesdames DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, BAUSSART Patrick, VASSEUR Frédéric, HELIE Nadine, DEVISSCHER Arnaud, et MERMA Colette.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur LEMOINE Jean-Luc, Madame MANSARD Odile et Madame DUBOURG-MATHIEU Catherine.

POUVOIRS : Monsieur LEFORT Jacques à Monsieur DUFOUR Jean-François, Madame VANDERSTICHELE Karine à Monsieur DUCOLLET Gérard, **Monsieur LARDY Gérard à Monsieur DARBAS Fabien (absent)** et Monsieur DARBAS Fabien à Monsieur VASSEUR Frédéric.

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Monsieur VENTURINI Angélo.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-1 à L2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Monsieur VENTURINI Angélo pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, ans susvisés.

**CANDIDATURE DE LA COMMUNE DE LA NEUVILLE EN HEZ,
A L'APPEL A PROJETS,
POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS
DU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE**

Dans le cadre de la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en énergie et Energies Renouvelables », à laquelle la commune adhère depuis le 03 Juillet 2017, le SE60 propose d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets énergétiques. Cet accompagnement s'est caractérisé dans un premier temps par les études préalables prises en charge par le SE60 ayant permis à la commune de prioriser et d'identifier des opportunités de travaux.

Monsieur le Maire présente les modalités de l'Appel à Projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) et propose aux membres du Conseil Municipal de candidater à cet Appel à Projet dans le cadre du projet de réhabilitation de la Mairie.

Suite à la réalisation des diagnostics préalables :

- | | |
|--|--------------|
| - L'estimation des travaux est de : | 300 000 € HT |
| - L'estimation du coût total de l'opération est de : | 405 930 € HT |
| - L'estimation des travaux énergétiques éligibles est de : | 138 450 € HT |

Dans le cadre de cette aide, il précise que si le projet de la Commune est éligible, elle peut bénéficier d'une subvention correspondant à 30% maximum du montant HT des postes de rénovation énergétique, et plafonnée à 50 000 € par projet. Le taux de subvention maximum est atteint par une bonification portant sur l'ambition énergétique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents :

- **sollicite** une aide financière au SE60 dans le cadre de l'Appel à Projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SE60,
- **s'engage** à respecter les conditions du règlement de l'Appel à Projet 2018,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **s'engage** à réaliser et financer les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de l'attribution de l'aide.
- **note** que le SE60 collectera et mutualisera les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) générés par les travaux et en sera l'unique bénéficiaire, ceci dans la perspective de mettre en place d'autres actions en faveur de la maîtrise de l'énergie sur l'ensemble du territoire du SE60.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, ans susvisés.

***SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
POUR LE COMITE DES FETES***

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 600 € au Comité des Fêtes de La-Neuville-En-Hez. Cette subvention exceptionnelle, est motivée, par les dépenses engagées, dûment constatées, pour la manifestation municipale des 6 et 7 octobre 2018 (pour l'exposition 14/18).

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, ans susvisés.